

« QUA I D'ORSAY / ENTREPRISES »

Le ministère des Affaires étrangères et européennes et France Télécom-Orange partenaires pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants étrangers en France

Programme « ORANGE – MAEE »

APPEL A CANDIDATURES

année universitaire 2009-2010

Le ministère français des Affaires étrangères et européennes/MAEE et France Télécom-Orange ont décidé le 7 avril 2008 la création d'un programme pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants étrangers de haut niveau en France.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le programme « QUA I D'ORSAY / ENTREPRISES » du ministère des Affaires étrangères et européennes, est fondé sur un partenariat public/privé. Il a pour spécificité la mise en place de conditions d'accueil optimales et personnalisées et une sélection conjointe des étudiants entre le MAEE, France Télécom-Orange et les établissements d'enseignement supérieur français partenaires.

Pour la deuxième année de ce programme, **15 bourses** seront attribuées.

POUR QUEL TYPE D'ETUDES ?

Les bourses d'études « Orange-MAEE » sont attribuées pour **une année d'études en France en Master 2 ou Master of Science, dans le domaine des :**

- **Technologies de l'information,**
- **Technologies des réseaux,**
- **Technologies des services à valeur ajoutée.**

dans l'une des écoles suivantes(*) :

- **Télécom ParisTech**
- **l'Institut Supérieur Electronique de Paris (ISEP)**
- **l'École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique (ESIGELEC - Rouen)**

(*) *Les candidats doivent parallèlement à leur dossier de demande de bourse s'inscrire dans l'un des établissements partenaire du programme. Le montant des frais de scolarité, imputables à l'étudiant, diffère selon les établissements. Seuls les boursiers du gouvernement français inscrits dans des établissements d'enseignement publics sont exonérés du paiement des droits d'inscription administratifs.*

QUELS SONT LES AVANTAGES PROPOSÉS ?

- une bourse d'un montant de 1.000 € par mois pendant 10 mois en corrélation avec la durée de la formation ;
- un tutorat au sein de France Telecom ;
- la proposition de stages de fin d'études au sein d'ORANGE;
- la proposition de stages ou de projets pour les MsC en alternance, au sein d'ORANGE;
- un accompagnement à l'issue du séjour en France pour l'orientation de la carrière de l'étudiant ;
- le bénéfice de stages intensifs de français organisés par les Alliances françaises, avant le départ en France, par l'intermédiaire de l'ambassade de France ;
- l'attribution par le MAEE du statut de boursier du gouvernement français ;
- une bourse de couverture sociale ;
- le bénéfice de l'allocation personnalisée au logement.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Des étudiants :

- indiens ;
- âgés de 30 ans maximum dans l'année de la sélection ;
- ne bénéficiant pas déjà d'une bourse du gouvernement français ;
- dont le dossier pour une bourse du gouvernement français n'a pas déjà été écarté lors d'une précédente évaluation.

Remarques importantes :

- les étudiants bi-nationaux ne sont pas éligibles ;
- sont d'emblée rejetées les candidatures à une formation en apprentissage, ou ayant trait à la formation continue ;
- la maîtrise de la langue française n'est pas un pré-requis mais un atout au moment de la sélection et un objectif à atteindre en fin de séjour de l'étudiant en France. Elle peut être exigée par l'établissement d'accueil ;
- **les candidats doivent être pré-inscrits dans l'un des établissements d'enseignement supérieur français partenaires du programme.**

QUAND S'EFFECTUE LA SÉLECTION ?

- **Avant le 23 avril 2009, une première identification** des candidats est effectuée dans le pays d'origine de l'étudiant sous l'autorité de l'ambassade de France (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle), d'un représentant de la Mission économique et d'un représentant d'ORANGE.

- **Le 30 avril 2009, la sélection définitive** est effectuée en France par un comité composé de représentants des établissements partenaires, d'ORANGE et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

La liste des lauréats est alors publiée sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères et européennes, et de l'ambassade de France du pays d'origine de l'étudiant.

Il appartient aux lauréats de s'assurer de leur inscription définitive dans leur établissement d'accueil.

COMMENT S'EFFECTUE LA SÉLECTION ?

Les étudiants doivent faire parvenir leur dossier de candidature à l'ambassade de France **avant le 17 avril 2009.**

Les critères pris en compte sont les suivants:

- l'excellence du candidat telle qu'elle ressort du parcours universitaire antérieur,
- la qualité du projet professionnel,
- le niveau de français.

A égalité de niveau et de compétence, les responsables du programme s'attacheront à privilégier des candidats de ressources modestes.

Les délibérations de la commission ne font l'objet d'aucune communication, ses décisions sont souveraines et ne sont assorties d'aucun motif.

Les dossiers de candidature au programme « Orange – MAEE » sont téléchargeables sur le site de l'ambassade de France, et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

CONTACTS

Ambassade de France en Inde :

ashok.charoth@diplomatie.gouv.fr

http://www.france-in-india.org/fr/rubrique.php3?id_rubrique=107

Site du ministère des Affaires étrangères et européennes :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/education-universite-formation_1043/etudier-france-bourses_4933/quai-orsay-entreprises-les-programmes-bourses-cofinancees_19289/index.html